

Sphinx clos un placement privé

Montréal, le 7 août 2020 - Ressources Sphinx Ltée. (« Sphinx » ou la « Société ») (TSX- V : SFX) annonce qu'elle a clos une deuxième tranche de 13 000 \$ d'un placement privé (le « Placement Privé ») et, avec la première tranche clos le 11 juin 2020, le produit brut total est de 83 250 \$.

Le Placement Privé comprend :

- 2 275 000 unités de la Société à un prix de 0,03 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,05 \$ pour 3 ans à partir de la date d'émission; et
- 300 000 unités accréditives au prix de 0,05 \$ par unité accréditive. Chaque unité accréditive se compose d'une action accréditive du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,07 \$ chacune pour 3 ans à partir de la date d'émission. Les actions accréditives seront considérées comme des « actions accréditives » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La participation des initiés pour un total de 41 000 \$ est dispensée de l'obligation d'établir une évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« Règlement 61-101 ») en vertu de la dispense prévue aux paragraphes 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque ni la juste valeur marchande du placement privé ni la contrepartie payée par les initiés excède 25% de la capitalisation boursière de la Société.

Le produit net du placement privé sera utilisé pour financer l'exploration des projets de la Société, à l'acquisition de nouveaux projets et aux fins générales du fonds de roulement.

COMMUNIQUÉ



Le présent placement privé a été effectué en vertu des dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujéti à l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX. Dans le cadre du Placement Privé, la Société a accepté de verser à un intermédiaire des frais de 1 050 \$. Les titres de la Société émis dans le cadre du Placement Privé font l'objet d'une période de détention de quatre mois.

Suite à la clôture du Placement Privé, il y a 128 759 261 actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

Au sujet de Sphinx

Sphinx est une société d'exploration minière qui concentre ses activités dans le sud-ouest du Québec à la recherche de gisements de métaux précieux (or, argent, palladium et platine) et de métaux usuels (zinc, cuivre, plomb). La Société est tout particulièrement active dans la MRC de Pontiac où réside son président et chef de la direction. Elle est forte d'un important actionnariat local qui contribue à l'acceptabilité sociale.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web de Sphinx ou communiquer avec la personne suivante :

Jeremie Ryan
Président et chef de la direction
819 664 2632
info@sphinxresources.ca
www.sphinxresources.ca

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent de responsabilité quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs qui sont assujettis à des risques et à des incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les activités et les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus et des activités prévues. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont décrits dans les

COMMUNIQUÉ



rapports périodiques de Sphinx, y compris le rapport annuel, ou les documents que Sphinx dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières.

Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date des présentes. Sphinx ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs suite à de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf tel qu'exigé par la loi.